

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 29 juin 2022
- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2
Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : MOTION CONCERNANT L'ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LES CHAMPS FRANCS » A BENET

Vu la décision n°2022B_06_36 du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, réuni le vendredi 10 juin 2022, exprimant son incompréhension et son émotion en apprenant que le Comité Technique Départemental de la SAFER n'a pas été en mesure, le 18 mai 2022, de confirmer la cession définitive à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise de 9 hectares (parcelles XA 14 sur la commune de Benet et YM 14 sur la commune de Saint-Pompain) ;

Considérant que ces 9 hectares sont réservés depuis plus de 5 ans par la SAFER au profit de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise qui en a assuré le préfinancement ;

Considérant que ces 9 hectares seront ensuite échangés pour des parcelles permettant d'agrandir la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » ;

Considérant que la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » a été totalement commercialisée et comprend pour l'essentiel des activités liées à l'agriculture ;

Considérant que l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs » est en tout point conforme aux documents d'urbanisme SCOT et PLU : les modifications de zonage (1 AUE et 2 AUE) ont été actées dans le PLU dans la perspective d'une extension ;

Considérant que les échanges nécessaires à l'extension de la Zone ont tous été validés par des engagements écrits signés par les propriétaires et exploitants concernés ;

Considérant que les autres zones économiques du territoire sont en forte tension avec des ventes importantes en cours et à venir ;

Considérant que le Bureau de la Communauté de Communes ne peut donc se résigner à croire qu'un Comité Technique Départemental, constitué de partenaires habituels des collectivités locales, nos partenaires quotidiens : Association des Maires de Vendée, Conseil des Equidés des Pays de la Loire (CEPDLL), Notaires, Propriété privée, Conseil Départemental de la Vendée, Jeunes Agriculteurs 85, CER France, Fédération départementale des chasseurs de la Vendée, GROUPAMA, Hatéis Habitat, Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV), Chambre d'Agriculture, C.R.C.A.M. 85, D.D.T.M. 85, M.S.A. Vendée, Confédération paysanne 85, F.N.S.E.A. 85, Crédit Mutuel Océan et Coordination Rurale 85, puisse ainsi délibérément priver notre territoire de possibilités de développement artisanal et productif, et prendre des décisions au détriment de l'emploi et de la dynamique économique locale ;

Considérant que les incertitudes de la période actuelle ne nous autorisent pas à entretenir des divisions contre productives ;

Le Conseil de Communauté ose espérer que les décisions du Comité Technique Départemental du 6 juillet 2022 permettront de renouer des relations sereines et apaisées dans l'intérêt de tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la motion de soutien pour l'acquisition des parcelles de Benet et Saint-Pompain, adoptée par les membres du Bureau du 10 juin 2022.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter un réexamen de la candidature de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à l'acquisition de parcelles en vue de l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Les Champs Francs », auprès du Comité Technique Départemental de la SAFER.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Michel BOSSARD

Stéphane GUILLON



Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/7/2022 

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_120-DE